Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 126 (2000)

Heft: 15/16

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CENTRE D'ENTRETIEN DES ROUTES NATIONALES À BURSINS (CeRN)

Inauguré en 1964, le CeRN est aujourd'hui sous-dimensionné, du fait de la multiplication par quatre du trafic quotidien, de la réorganisation de la gendarmerie et de l'évolution du matériel d'entretien. Afin de procéder à sa restructuration, l'Etat de Vaud a organisé un concours à deux degrés visant au renouvellement et au complément des bâtiments et installations existants. Situé à proximité d'une vaste région viticole faisant partie de l'inventaire des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale, le CeRN voisine les deux aires de ravitaillement de la Côte.

Le jury, présidé par M. J. V. Pitteloud, architecte au Service des Bâtiments, était composé de Mme D. Waelchli, architecte, et de MM. Ch. Flueli, Chef de la circulation de la gendarmerie, J.B. Gay, privat-docent, EPFL-LESO, P. Y. Gruaz, Chef du CeRN de Rennaz, Ch. Hauswirth, syndic de Bursins, E. Perrette, architecte cantonal, U. Schlup, office fédéral des routes, L. Chenu, W. Frei et P.Y. Simonet, architectes.

Retenant comme critère prédominant la contribution au développement durable, appréciée en fonction des qualités d'insertion dans le site, d'architecture, de fonctionnalités, d'écologie et d'économie, il a établi le palmarès suivant :

1^{er} rang, 1^{er} prix, 35 000.-Atelier niv-O SA, I. Frei, Lausanne Spécialistes: Keller & Burnier, Lavigny, Chabloz & Partenaires, Lausanne

2º rang, 2º prix, 25 000.-D. Chevalley, P. Longchamp, G. Russbach, arch. associés, Genève En collaboration avec A. Chabloz, Genève

Spécialistes : M. Paquet, R. Rumo, B. Schmid, J. Ferrero, Genève

3° rang, 3° prix, 15 000.-J. L. & L. Rivier, Lausanne Spécialistes : Oxalis, J. H. Pétignat, K. R. Scheidegger SA, Amstein & Walthert, Saniplans

Le jury relève que, par sa dimension, ce projet renforce l'horizontalité du site et s'inscrit parfaitement dans le paysage en assurant une continuité des éléments qui le composent. L'image qui s'en dégage est celle d'un bâtiment de service, dont les façades sont subtilement différenciées selon les fonctions qu'elles abritent. A l'étage des bureaux, une galerie en mezzanine entretient avec le paysage environnant une relation bilatérale, ce qui compense la monotonie induite par la longueur du parcours.

Les bâtiments à démolir fournissent le remblai planté d'arbres bordant l'autoroute. L'utilisation rationnelle et différenciée des matériaux (béton, bois, métal), la bonne conception bioclimatique promettant une faible consommation d'énergie, le bilan thermique favorable, la récupération de l'eau de pluie et les faibles surfaces imperméables constituent les points forts de ce projet au plan écologique. Par ailleurs, le cube de construction est parmi les plus bas.

Par sa position franche dans le site, le projet en devient l'élément dominant et relègue au second plan le relais autoroutier, avec lequel il n'établit pas de relation particulière. L'expression du bâtiment administratif et de la grande halle ne présente pas de rapports dialectiques susceptibles de constituer un ensemble cohérent. Le jury estime que l'image générale du bâtiment manque d'expression et d'originalité. Le dispositif de circulation intérieure, organisé en boucle, ne bénéficie d'aucun éclairage naturel au rez-de-chaussée. Les bureaux occupant les quatre façades, traitées de manière uniforme, offrent des conditions de confort climatique et visuel inégales. L'ensemble des conditions découlant de la typologie et des choix constructifs retenus laisse craindre la nécessité de climatiser le bâtiment, entraînant ainsi une consommation d'énergie excessive. Le jury regrette enfin qu'aucune solution relative à la gestion des déchets résultants de la démolition des bâtiments existants n'ait été présentée.

Le projet s'appuie sur un mur bordant l'autoroute et présente une organisation introvertie. Par son autonomie formelle et matérielle, le projet n'établit pas, aux yeux du jury, de relation forte avec le relais autoroutier.

Au plan architectural, le jury estime que le projet dégage une forte perception depuis l'autoroute. Sa position fermée, un peu brutale, en fait néanmoins un projet intéressant. La fragmentation des volumes et leur découpage vertical créent un effet de diversité dans une unité expressive minimaliste, qui combine harmonieusement l'écobéton, le bois et le verre.

Du point de vue du développement durable, ce projet est le seul, parmi les projets retenus au second degré, à clamer haut et fort que le béton est un matériau architecturalement recyclable. Cette idée est d'autant plus pertinente qu'elle offre une perspective de recyclage excitante pour les millions de m³ de béton transformés depuis cinquante ans en immeubles disgracieux et inhabitables! Du point de vue économique, ce projet présente le cube de construction le plus élevé.

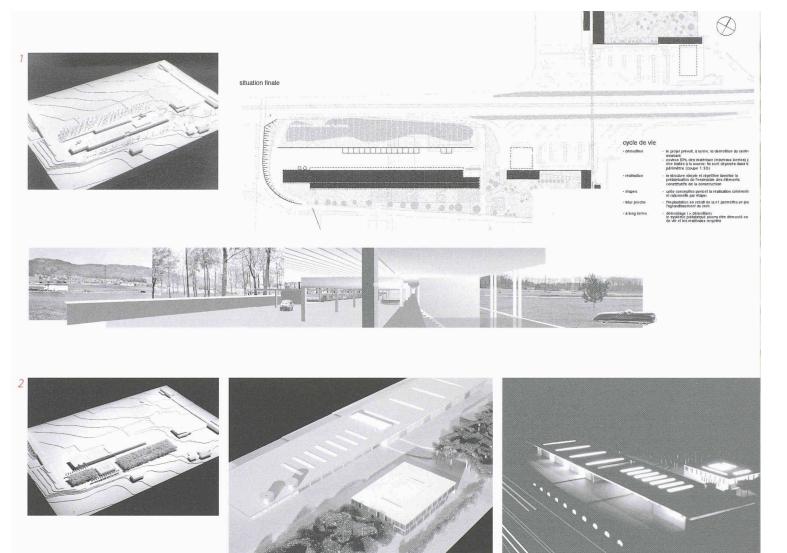
10 000.-

4º rang, 4º prix, 15 000.-P. Favre, D. Pecoraro, Lausanne Spécialistes : K. Steiner, Lausanne, Dal Busco & Yokoyama SA, Genève, Scherler SA, Lausanne, Riedweg & Gendre SA, Genève, Bio-Eco Conseils, Cossonay-ville

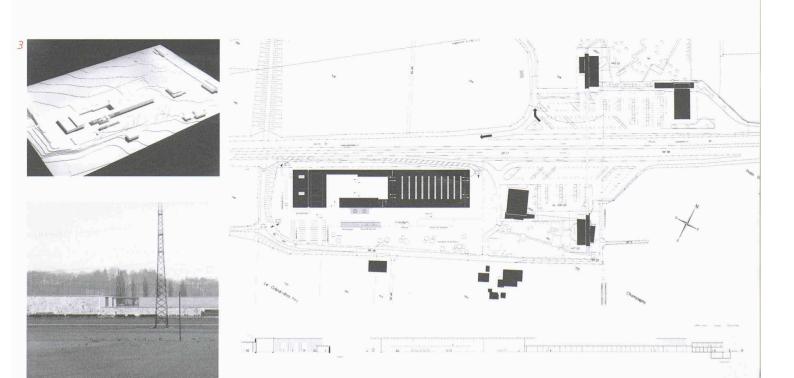
000.- 5e rang, 5e prix,

A.+ S. Dolci, P. Delay, N. Piller, Yverdon

Spécialistes : Perret-Gentil + Rey SA, Yverdon, Weinmann Energies SA, Echallens, Perrin & Spaeth, J. M. + J. L. Ducret, Orges







STRUCTURE PÉDAGOGIQUE DE TRANSITION CHARTEM

Organisé par le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud pour les besoins du Service de la protection de la jeunesse, le concours avait pour objet une structure pédagogique destinée au Centre horizon d'activités et de relais transition école-métiers (CHARTEM) du Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP). Celui-ci accueille chaque année des jeunes sans solution professionnelle à l'issue de la scolarité obligatoire.

Le jury, présidé par M. Alexandre Antipas, adjoint de l'architecte cantonal, était composé de MM. Jean Vallet, Chef du service de protection de la jeunesse, Gérald Lugrin, directeur du COFOP, Laurent Faessler et Ivo Frei, architectes. Parmi les quarante-six projets présentés dans ce concours à deux tours, il a distingué les propositions suivantes :

1^{er} prix, 20 000.-B. Pahud, Morges Spécialistes : N. Fehlmann, Morges,

M. Jeannet, Moiry

2º prix, 18 000.-O. Hunger, N. Monnerat, F. Petitpierre, Lausanne Spécialistes : J. Sancha, Yverdon, Sorane SA, Lausanne 3º prix, 9 000.-F. et P. Boschetti, Lausanne Spécialistes : Giacomini & Jolliet, Lutry

Le jury relève l'intérêt de l'implantation du projet, qui place deux barres à la rupture de pente, dans la continuité de l'axe de distribution existant.

Il estime d'autre part que le parti d'un bâtiment compact articulé en deux volumes distincts autour d'un espace central permet une différenciation clairement identifiable des secteurs

S'il reconnaît que la modularité structurelle assure la flexibilité interne, il signale cependant que la répartition des secteurs reste contraignante pour une réalisation par étapes. Pour pallier cet inconvénient, le jury suggère une exécution partielle (gros œuvre) de certains d'entre eux.

Il estime enfin que la compacité du bâtiment, l'économie de terrain et le développement des façades qui en découlent constituent la réponse la plus convaincante selon les critères du développement durable. Le projet couvre l'entier du périmètre par des bandes de largeur variables, placées à des altitudes diverses, sur lesquelles viennent se poser les constructions correspondant aux différents secteurs.

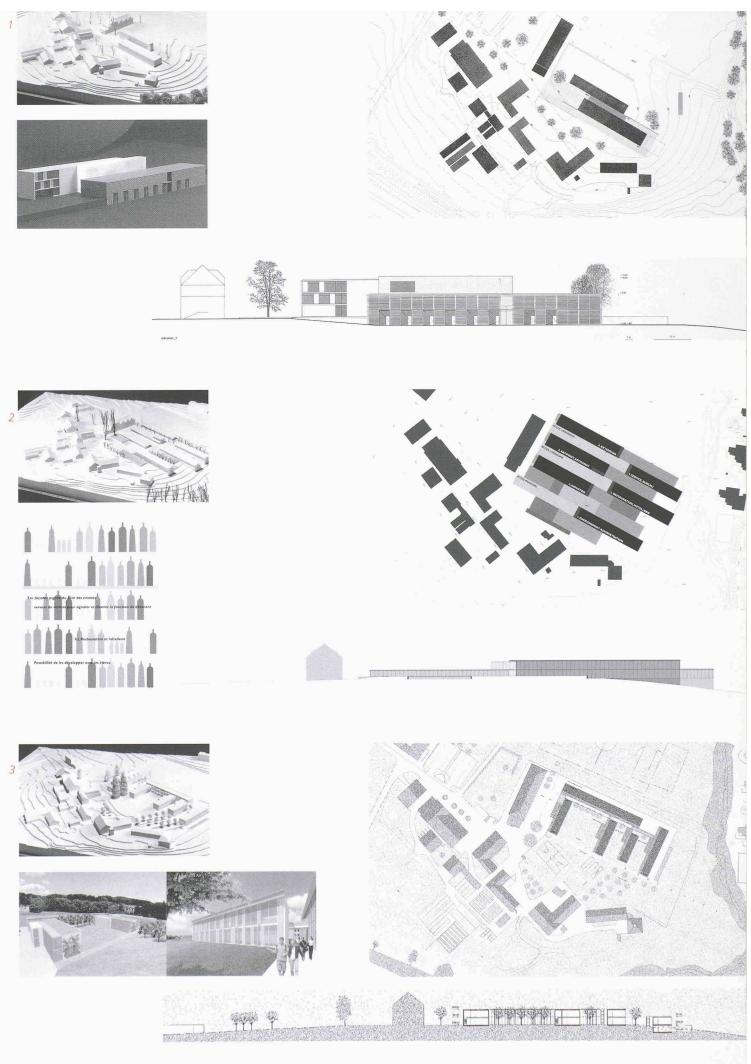
Le jury reconnaît plusieurs qualités au dispositif proposé : la flexibilité et l'interchangeabilité des fonctions, la possibilité d'une réalisation progressive, la qualité de l'éclairage naturel et la richesse des rapports entre l'intérieur et l'extérieur. Il regrette toutefois que la forte autonomie de chacun des secteurs ne favorise pas les échanges. De même, le caractère d'interchangeabilité lui semble constituer un obstacle à l'identification et à l'appropriation des espaces. À ses yeux, il en résulte que la systématique proposée, si elle est expressive et cohérente, reste artificielle et paraît résister à l'intégration dans le site.

L'insertion dans le site, les aspects constructifs, le fonctionnement et l'expression architecturale sont jugés bons. Le point fort de la proposition réside dans la création d'un espace extérieur central qui constitue également une réserve pour l'extension future demandée. C'est par la création de cet espace, bien proportionné et s'intégrant avec les espaces verts nécessaires pour la culture, que cette proposition se distingue des autres projets en peigne.

Par contre, le système de circulation proposé ne paraît pas adéquat au jury. De plus, celui-ci estime le projet peu compétitif du point de vue économique et peu convaincant dans ses propositions liées à un développement durable.

4º prix ex æquo 6 000.-P. Aeby & J. Pernegger, Genève Spécialistes : T. Zittoun, ESM Ponti & Morel, Genève

4º prix ex æquo 6 000.-B. Matthey, Renens Spécialistes : Meuwly, Soutter & Kälin, Lausanne, Weinmann énergies, Echallens



CENTRE FUNÉRAIRE RÉGIONAL DE NYON

Souhaitant réaliser un centre funéraire régional, la Ville de Nyon vient de mener à terme un concours d'architecture, ouvert aux architectes établis en Suisse. Le programme de concours précise: « Si la célébration des funérailles reste un moment très important pour exprimer affectivement la douleur de la séparation et le désir de témoigner respect au défunt et sympathie à la famille, il n'en demeure pas moins que de plus en plus, des familles préfèrent déposer le corps de leur proche décédé dans un établissement prévu à cet effet. (...) L'architecture de ce lieu de recueillement laïc ne doit pas comporter de symboles religieux.»

Présidé par M. Michel Darbre, municipal, le jury était composé de MM. Denis de Techtermann, chef du service des bâtiments de Nyon, Hugues Rubattel, chef du service des espaces verts de Nyon, Daniel Walch, directeur de l'hôpital de Nyon, Andrea Bassi, Pascal de Benoît et Christian Bridel, architectes. Il a établi le palmarès suivant :

1er rang, 1er prix, 10 000.-P. Aeby & J. Pernegger, architectes associés, Genève Spécialiste : T. Zittoun

2e rang, 2e prix, V. Mangeat SA, Nyon 7 000.-3e rang, 3e prix,

6 000 -MARS architectes, Ph. Marmillod, Y. Staub, Lausanne

La précision et la clarté de l'implantation et des accès proposés par ce projet ont particulièrement été appréciées par le jury. Celui-ci relève d'autre part que la volumétrie générale du bâtiment est à l'échelle du cimetière, dont la présence n'est pas imposante.

Un jardin, enterré d'un niveau, en constitue l'espace central introverti, auquel on accède en longeant le bâtiment qui s'enroule autour de celui-ci. Dépourvu d'emphase, ce parcours incline le visiteur au recueillement.

Le jury salue la simplicité et la sérénité exprimées par un projet détaché des modes et des archétypes.

Le projet vient se poser librement à l'angle Nord du cimetière. Très autonome, il reconnaît avec précision les accès et les éléments structurants du cimetière tout en constituant un signe fort visible depuis l'extérieur.

En situant les cryptes à l'étage, ce projet propose une innovation typologique riche et audacieuse. Il sacralise les espaces par la lumière, rasante et zénithale pour les circulations, diffuse et mystérieuse par les puits de lumière des cryptes.

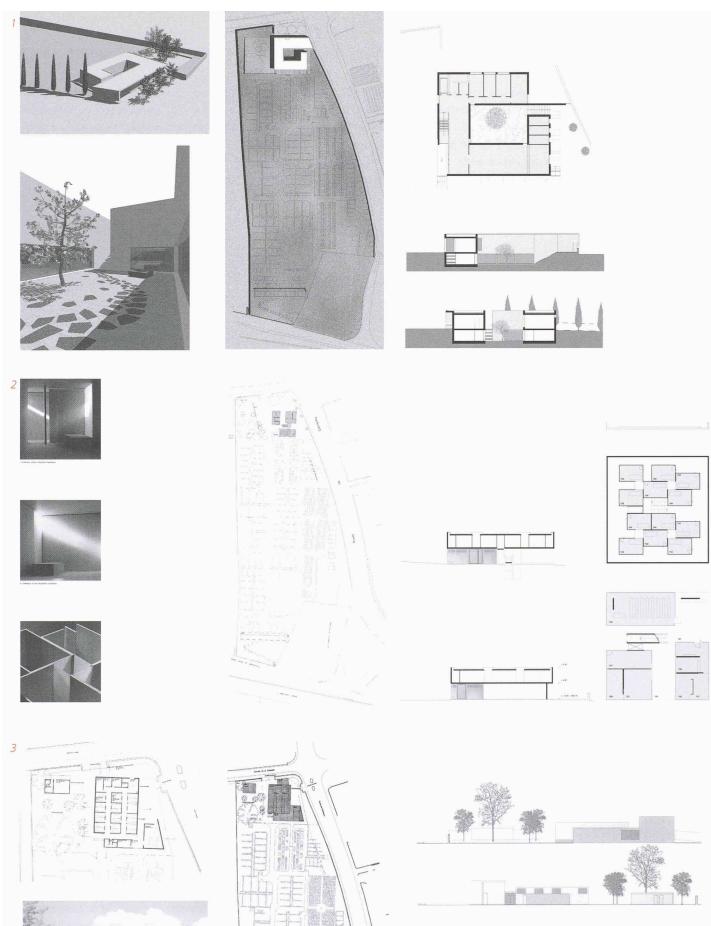
Malgré les grandes qualités reconnues à ce projet, le traitement des espaces et de la lumière lui confère un caractère un peu dramatique, qui a paru excessif au jury.

L'implantation du projet permet un usage rationnel du périmètre à disposition et le maintien du jardin du souve-

Le parti de placer tout le programme sur un seul niveau donne un bâtiment relativement imposant en plan. Mais l'articulation des volumes casse toute monumentalité et adapte habilement le bâtiment au contexte. La retenue du langage architectural et de ses effets a été appréciée. Les espaces de transition, très importants aux yeux du jury, lui paraissent moins convaincants.

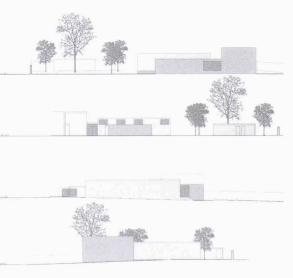
4e rang, 4e prix, 4 000 -X architectes, Ph. Gossin, Neuchâtel

5e rang, 5e prix, 3 000.-J. Grisel, V. Costa, B. Tardin, J. Pittet architectes, Lausanne





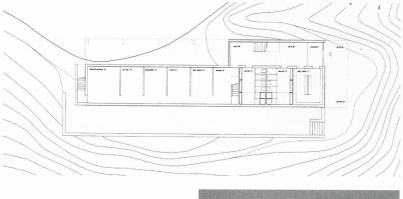




CABANE CRISTALLINA

En vue de construire une nouvelle cabane au col du Cristallina, la section tessinoise du club alpin suisse (CAS) a organisé un concours d'architecture à deux tours, ouvert aux architectes de toute la Suisse (REG A et B). Parmi les cent quarante-deux projets remis, treize ont été admis au second tour. Les concurrents classés aux deux premiers rangs ont été invités à revoir leur projet en vue de l'attribution d'un mandat de construction.

Placé sous la présidence de M. Thomas Arn, le jury était composé de MM. Renato Buzzini, Franco Demarchi, Marco Krähenbühl, Renato Maginetti, Daniele Marques, Kurt Muster, Bruno Reichlin, Edy Quaglia.











1^{er} prix 5 000.-N. Baserga & C. Mozzetti, Muralto

Le projet consiste en un volume allongé disposé en limite du périmètre, adossé à la paroi rocheuse. La cabane offre ainsi deux profils différents à l'excursionniste, selon le versant du col emprunté par celui-ci.

Le jury a apprécié le fait que le programme soit réparti sur deux niveaux, l'un affecté aux fonctions diurnes, l'autre aux fonctions nocturnes, bien que certaines exigences fonctionnelles ne soient pas totalement résolues. Il relève le souci de présenter une façade homogène et compacte, composée de panneaux en bois, dont l'apparence est modifiée en fonction du taux d'occupation de la cabane.

La volumétrie contrôlée, la simplicité, la cohérence rigoureuse de l'implantation et l'attention portée au rapport avec le site sont les éléments retenus par le jury pour distinguer ce projet.

2^e prix 4 000.-G. Höing & W. Voney, Lucerne

Le volume parallélépipédique à plan carré de ce projet, placé en position élevée, s'affirme comme un signe immédiatement identifiable, évoquant l'image d'un donjon médiéval. L'organisation spatiale interne en ailes de moulin profite astucieusement de la variété du paysage en offrant des vues diversifiées.

Le jury apprécie particulièrement le fait que, dans une cabane pouvant atteindre une capacité de cent quarante personnes, il est possible de fractionner le niveau de séjour en plusieurs zones relativement indépendantes, ce qui en facilite la convivialité. La variété des chambres favorise elle aussi les regroupements différenciés, selon les nécessités.

3^e prix 2 000.-T. Aschwanden & D. Schürer

Le jury relève l'intérêt de l'implantation d'un volume cubique simple et compact au sommet du col, dont la riqueur de l'organisation spatiale et la multiplicité des orientations vers le paysage sont les qualités prépondérantes. Il remarque néanmoins que la nécessité de satisfaire les exigences fonctionnelles et de sécurité a affaibli l'idée initiale lors de l'élaboration de la deuxième phase du projet. La rigidité de la forme carrée et de l'organisation du plan en ailes de moulin ont conduit l'auteur à sacrifier la commodité de certains espaces, qui s'avèrent sousdimensionnés, alors que le choix de l'implantation et de la forme l'ont persuadé de sacrifier la terrasse.





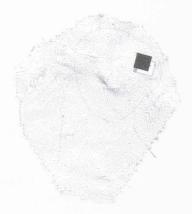


Concurrent admis au second tour P. Capua-Mann & G. Mann, Lausanne

Les caractéristiques architecturales relevées par le jury lors du premier tour, (implantation, forme et aspect, simplicité du volume et cohérence des façades) sont confirmées lors de la seconde phase. Cependant, l'organisation des espaces intérieurs selon un plan rigoureusement carré et une disposition en ailes de moulin ne paraît pas, aux yeux du jury, avoir été résolu de manière convaincante.

La transition avec l'extérieur s'opère au moyen d'une terrasse orientée sur deux côtés, que le jury estime fonctionnellement correcte, mais formellement imposante et encombrante. Enfin, le système constructif (socle en béton, structure mixte bois-métal avec panneaux en bois préfabriqués pour les niveaux supérieurs) offre une solution optimale si l'on considère le rapport statique/coûts.







CONCOURS DE MOBILIER CONTEMPORAIN

Destiné à promouvoir les compétences régionales ainsi qu'à valoriser la filière du bois indigène (voir IAS 6/00, p. 138), le concours Meuble 21 a rencontré un grand succès auprès des concepteurs. Ce ne sont en effet pas moins de cent trente-deux propositions qui ont été soumises à un jury composé de Mme Françoise Jaunin et de MM. Pierre Buyssens, Antoine Cahen, Daniel Cocchi, Jean-Pierre Goumaz, Karl Meier et Patrick Vogel.

Les projets primés seront réalisés sous forme de prototypes et feront l'objet d'une exposition, en décembre prochain, au Forum d'architectures de Lausanne.

1er prix ex æquo 2 500.-

M. Rolli & F. Marchini, Berne

2 500.-1er prix ex æquo F. Bolli & M. Klopfstein, Nidau

3e prix ex æquo 2 000.-G. Blättler, Genève

3e prix ex æquo 2 000.-T. Dépraz, Lausanne

1 000.-C. & A. Carlen, La Conversion

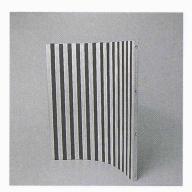
Mention P. Cramer, Genève

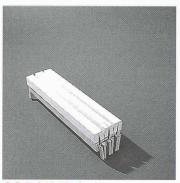
Mention G. Oswald, ECAL, Bussigny

Mention S. Meile, ECAL, Bussigny

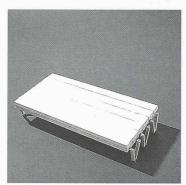


M. Rolli & F. Marchini





F. Bolli & M. Klopfstein







T. Dépraz

NORME SIA 400

La commission centrale des normes et règlements a adopté la norme SIA 400, «Élaboration des plans dans le bâtiment », qui sera publiée au cours du mois de décembre.

MEILLEURS VŒUX

La sia présente ses félicitations à son membre qui fête l'anniversaire suivant en août:

95 ans: Eugène Dällenbach, ing., Rte de Beaumont 9, 1700 Fribourg (le 22 août)